



Paris le 13 mai 2005

Mercredi 11 mai une nouvelle réunion syndicats-direction s'est tenue à la CDC, présidée par M. SEBEYRAN, Secrétaire général.

Après avoir pris acte du texte de l'ordonnance, il souhaite la bienvenue aux 415 nouveaux collaborateurs et leur assure que leur statut ne fera pas l'objet de remise en question de la part de la CDC.

Sur la question de leur représentation au sein des instances représentatives, il nous informe qu'à titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 2005, nos instances actuelles (CTP, CHS, CGSS...) sont maintenues en l'état, dans l'attente de prendre une position définitive.

Il ajoute que les représentants de ces personnels, qui constituent une troisième catégorie, seront intégrés dans les négociations sur le nouvel accord cadre qui prendra effet au 1^{er} janvier 2006.

Ils en seront bénéficiaires au même titre que tous les autres agents.

Interrogé sur la mise en œuvre des mesures sociales qui ont donné lieu à des relevés de conclusions lors des réunions du dernier semestre 2004, M. SEBEYRAN lâche que jusqu'au 31 décembre 2005, c'est l'accord cadre CAN qui s'applique. Ignore-t-il qu'il n'y a pas d'accord cadre à la CAN mais la seule reprise d'une disposition spécifique: la Caa, sans mesure financière d'accompagnement ?

En clair, M. SEBEYRAN balaye d'un revers de main les engagements pris et actés dans des documents écrits, ci-joints, qui stipulaient notamment que l'accord cadre CDC 2002-2005 nous serait bien appliqué dès parution de l'ordonnance. Exit donc, les allocations de fin de carrière, la prime pour la médaille du travail et les mesures financières d'accompagnement à la mobilité...

On notera au passage qu'il a reçu un soutien de taille avec le syndicat CGT de la CDC qui trouve cette position normale.

Face à notre très vive réaction, il a consenti à inscrire au prochain Comité Mixte Paritaire Central du 24 mai, la question de l'accompagnement à la mobilité et l'accès aux prêts sociaux. Les négociations s'ouvriront ensuite sur les questions relatives aux carrières, aux primes et à l'intéressement.

Cette attitude est inacceptable et insultante.

Nous sommes, depuis le 1^{er} mai, des agents CDC à part entière. Notre statut nous assimile, totalement cette fois, à ses agents fonctionnaires.

Il nous revient donc de droit d'être traités à l'identique.

Que penser alors de cette direction qui ne respecte pas ses engagements ? Duplicité, calculs, mensonges ?

Que valent donc les positions prises par la Direction de la retraite des mines, présumée habilitée à traiter ces sujets au nom de la Direction de la CDC ?

Comment la Direction de la CDC peut-elle imaginer une seconde que les personnels de la CAN, qui ont approuvé cette intégration, resteront sans réagir face à cette trahison ?

Nous exigeons en conséquence que l'ensemble des questions, qui ont déjà donné lieu à réponses actées lors des réunions du deuxième semestre 2004, soit appliqué immédiatement et que les négociations démarrent enfin sur les sujets qui n'ont pas été encore approfondis à ce jour : les carrières et les primes.

Il est inacceptable de constater aujourd'hui cette absence de respect de la parole donnée qui est pourtant la base de toute négociation honnête.

Face à cette situation gravissime, nous demandons aux agents de se tenir prêts à se mobiliser dans des actions fortes à venir si la Direction de la CDC n'entendait pas respecter ses engagements.

